

## PAS DE TRÈVE SUR L'AVANTAGE FAMILIAL ET L'ISVL POUR LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

*Rien n'est vraiment gagné mais les réponses de forme ont laissé la place à un travail de fond. Ce travail doit déboucher sur des augmentations des ISVL et le relèvement / l'instauration (dans l'UE) du forfait de l'avantage familial. Une condition à cela, continuer la mobilisation et l'amplifier encore.*

*Les actions menées tout au long de l'année par le SNUipp et le SNES et la grève du 10 sans précédent par son étendue et par les taux de grévistes dans de nombreux établissements marquent une étape importante pour gagner sur nos demandes.*

*En effet, le Conseil d'administration de l'AEFE du 11 mai a traité pour la première fois de son histoire du niveau de l'ISVL. La délibération présentée au conseil par le SNES comportant toutes les demandes d'augmentation qui nous étaient parvenues sera au centre des prochains travaux sur l'ISVL qui débuteront le 19 mai. Il a par contre précisé que le résultat devrait être acquis avant le baccalauréat sinon celui-ci n'aurait pas lieu !*

*Dès la semaine prochaine, le SNUipp et le SNES déposeront des préavis de grève pour le baccalauréat en coordination avec leurs sections locales pour imposer l'obligation de résultat sur l'ISVL avant la fin de l'année scolaire.*

*Pour l'avantage familial, la délibération présentée par le SNES a été examinée par le CA. Il faut agir dès maintenant pour que l'arrêté de mise à niveau prenne en compte nos demandes.*

*Nos demandes avancent mais seulement lorsque les personnels se mobilisent. L'étendue du mouvement et sa généralisation à l'ensemble des pays sont nécessaires pour forcer les décisions. Les premiers résultats obtenus ne seront confirmés que si l'action sur le baccalauréat est menée avec détermination et rassemble largement.*

*Les parents, les postes diplomatiques, les associations de français de l'étranger, les élus, le ministère des affaires étrangères et la direction de l'AEFE doivent le savoir !*

Paris, le 18 mai 2011

### SOMMAIRE

1. Grève et actions du 10 mai 2011 à l'appel du SNES/FSU : l'AEFE ne peut plus faire la sourde oreille
2. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE du 11 mai 2011
3. Campagne de recrutement des résidents : des règlements favorables de dossiers grâce à l'action du SNES/FSU mais la vigilance continue de s'imposer
4. Comité technique paritaire ministériel des affaires étrangères (CTPM) des 4 et 5 mai 2011
5. Commission nationale des bourses (CNB) des 15 et 16 juin 2011
6. Compte rendu du SEFFECOSA
7. Stage hors de France les 25 et 26 août 2011
8. Réponse des dirigeants de l'AEFE au préavis de grève du 10 mai 2011
9. Le SNES sur le terrain : Action Andorre, Cambodge, Portugal,

Annexe :

- Tableau des effectifs des agents contractuels au MAEE (CDI et CDD)



H.D.F.  
INFO  
N° 12

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## 1. Grève et actions du 10 mai 2011 à l'appel du SNES/FSU : l'AEFE ne peut plus faire la sourde oreille

A l'appel du SNES hors de France relayé par le SNUipp HDF et les syndicats de la FSU présents sur le terrain, les personnels se sont mobilisés activement le 10 mai (veille du CA de l'AEFE) dans le réseau. La préparation sous forme de réunions, AG, heure mensuelle d'information syndicale, a porté ses fruits puisque le mouvement de grève a été bien, voire très bien suivi dans plusieurs établissements, afin de dire haut et fort l'exaspération des personnels face à une administration qui peine jusque là à les entendre. Des actions parallèles telles que grèves de projets ou rétention des notes sont également mises en place ou en passe de l'être pour maintenir la pression jusqu'à la prochaine étape.

Résultats de la grève du 10 mai 2011 :

PAYS	ETABLISSEMENT	% de grévistes
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	32 %
ALLEMAGNE	LFA Sarrebruck	21 % résidents
ARGENTINE	LF Jean Mermoz	40 % expatriés 47 % résidents
BOLIVIE	Lycée français La Paz	33 % expatriés 40 % résidents 60 % total
BRESIL	Brazilia	71 % résidents
CAMBODGE	Lycée Descartes	50% expatriés 57 % résidents
CANADA	Marie de France	1 gréviste
COLOMBIE	Bogota	50 % expatriés 69 % résidents 50 % RL
CONGO DEMOCRA	Lycée Descartes .Kinshasa	14 % expatriés 53 % résidents
DJIBOUTI	Lycée Kessel	25 % expatriés 29,2 % résidents
ESPAGNE	LF Madrid	42,30 % résidents
GRECE	lycee franco hellenique Eugène Delacroix	Pas de gréviste
MALI	Ly Liberté Bamako	36 % residents, soit 16 % tout statut...
MAURICE (île)	Lycée La Bourdonnais	4 %
MAURITANIE	Lycée T Monod	70 % résidents 42 % RL 56 % agents techniques
MEXIQUE	Lycée franco-mexicain	44 %
PARAGUAY	LF Marcel Pagnol Asunsion	50 % expatriés 90 % résidents
REP TCHEQUE	Lycée français Prague	48 % résidents 5 % RL
SENEGAL	Dakar	14,29 % expatriés 31,25 % résidents 17,39 % RL
TUNISIE	La Marsa	67 % expatriés 38 % résidents 17 % RL
TUNISIE	Sousse	75 % résidents 60 % RL
TUNISIE	PMF Tunis	42,8 % expatriés 39 % résidents 33 % RL
VANUATU	lycée français de Port Vila	2 grévistes
VIETNAM	Lyc. Français Yersin Hanoi	50 % expatriés 62,5 % résidents 8,5 % RL

Les revendications des personnels sont connues (voir ce même HDF info): elles portent sur une **revalorisation des ISVL, sur les problèmes liés au niveau de l'avantage familial et au forfait hors et dans l'Union européenne et sur les ponctions des indemnités en cas de congé maladie**. A ces problèmes récurrents s'ajoutent ceux liés à la **situation des recrutés locaux**.

Trois caractéristiques marquent clairement cette nouvelle étape dans la lutte syndicale sur ces dossiers :

- il s'agit bien d'une **étape dans un mouvement de longue haleine**. Les personnels se sont déjà mobilisés sur ces mêmes points et les intègrent aussi régulièrement dans des actions nationales, signe de l'importance et du caractère urgent qu'ont ces revendications dans les attentes des personnels.
- une étude de la **carte des actions** menées le 10 mai correspond à des zones ou pays où l'ISVL est nettement insuffisante. Dans beaucoup de ces pays, une étude précise de revalorisation a été faite, des propositions ont été avancées, la plupart du temps soutenues localement par l'ensemble des acteurs du dossier. C'est sur ces bases que le dossier sera mis sur la table, pas plus tard que cette semaine.
- les personnels se battent sur des **revendications concrètes et très ciblées**. Cela explique aussi la détermination des personnels qui ne lâcheront rien tant que des avancées concrètes ne seront pas confirmées.

Dans tous les cas de figure, il s'agit bien d'une **étape forte** qui illustre un mouvement ancré dans le réseau sur des bases revendicatives précises, portées par le SNES/FSU. Etape car le 10 mai fait suite, dans de nombreux pays, à des mobilisations importantes, mais également en ce qu'il préfigure **une fin d'année scolaire mouvementée**, sous le signe des actions et revendications des personnels portant sur des points qui bloquent depuis trop longtemps et pour lesquels l'administration devra avancer des solutions urgentes et concrètes, ou porter la responsabilité d'un mouvement d'envergure !

## **2. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE du 11 mai 2011**

### Déclaration du SNES et du SNUIPP

« A l'appel des syndicats du SNES et du SNUipp, les personnels de l'AEFE se sont mobilisés une nouvelle fois hier afin d'interpeller solennellement le Conseil d'administration sur la **dégradation du service public d'éducation à l'étranger et de la situation de ses personnels**.

### Le service public d'éducation à l'étranger est mis à mal

- Les choix budgétaires du gouvernement et la mise en œuvre de la RGPP éloignent l'AEFE de sa mission de service public.
- Nous contestons le principe du plafond d'emplois ...en ce qu'il bloque la création nécessaire de postes de titulaires de l'Education Nationale dans un réseau pourtant dynamique où les effectifs d'élèves augmentent chaque année. Il empêche par ailleurs la résidentialisation des Titulaires non résidents, aggravant ainsi les conditions d'emploi dans les établissements du réseau et surtout allant à l'encontre sur ce point de la volonté de l'Etat d'un projet pour la résorption de la précarité.
- L'interdiction faite à l'établissement public de recourir à l'emprunt vient s'ajouter aux transferts de charges qui ont mis, ces dernières années, l'équilibre budgétaire de l'AEFE en péril.
- Les familles ont été lourdement mises à contribution sans aucune garantie de stabilisation des coûts ni de la qualité de l'enseignement dispensé.
- Pour répondre coûte que coûte à la commande présidentielle et étendre son réseau d'établissements dans les pays émergents, l'AEFE renonce aujourd'hui à sa mission de service public dans des secteurs géographiques jugés « peu rentables ».

### La situation des recrutés locaux reste dans trop de pays toujours aussi précaire

Si des signes sont donnés pour rappeler le cadre réglementaire, bon nombre de recrutés locaux des établissements du réseau ne connaissent ni grilles de salaires décentes, ni protection sociale et encore moins la

sécurité de l'emploi. Certains, parfois titulaires en recrutement différé, sont tenus de travailler sans contrat pendant 3 mois. D'autres sont remerciés à 60 ans sous couvert de la loi locale alors qu'ils sont de longue date dans nos établissements. Certains parmi eux ont toujours cotisé à la retraite française quand la possibilité était donnée, contrairement à leur employeur qui a manqué à ses devoirs sociaux. Aujourd'hui, c'est bien pourtant ces personnels qui sont dûrement pénalisés.

Nous demandons à ce que la situation des recrutés locaux soit revue partout où cela est demandé par les personnels et leurs représentants.

**Les personnels résidents sont eux aussi mis à mal et les situations se précarisent.**

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les résidents sont victimes du gel des salaires de la fonction publique, la réforme des retraites et l'augmentation des cotisations MGEN ... En plus, la spécificité de la situation des résidents n'est même pas prise en compte.

**Insuffisante et inéquitable, l' ISVL, qui ne repose pas sur la seule logique qu'elle devrait pourtant suivre, celle liée à sa nature: le coût de la vie locale. Elle ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie ou des difficultés d'exercice dans les pays à risques puisqu'elle repose principalement sur l'indice Mercer qui est appliqué aux expatriés. Le SNES et le SNUipp feront aujourd'hui des propositions concrètes sur des revalorisations d' ISVL et nos collègues mobilisés une nouvelle fois attendent des réponses.**

Même sur les éléments de rémunération à caractère social comme l'avantage familial, les charges des familles pour leurs enfants ne sont pas prises en compte à leur niveau réel. L'avantage familial a été raboté dans de nombreux pays et le forfait de 60€ n'est pas toujours respecté et est très insuffisant au regard des charges supportées pour les enfants. Les frais annexes liés à la scolarisation, non pris en compte dans le calcul de l'avantage familial, pèsent toujours davantage sur le budget des personnels. La situation aujourd'hui s'est par trop éloignée du sens du décret initial. Le SNES et le SNUipp proposeront au Conseil d'Administration deux délibérations qui vont, elles, dans le sens de ce décret.

Les enseignants détachés sont, par le biais d'une mesure que nous avons contestée d'emblée et que nous continueront à combattre, exclus du système de l'aide à la scolarité tandis que le dispositif de la PEC s'avère coûteux et inéquitable. Force est de constater le nombre croissant de personnels résidents avec familles qui n'ont plus les moyens de scolariser leurs enfants dans l'établissement du réseau au rayonnement duquel ils contribuent pourtant.

Les personnels résidents et expatriés continuent de voir leurs revenus amputés pendant leurs congés de maladie, la question du maintien à 100 % de l'ISVL pendant ces congés n'étant toujours pas réglée, contrairement aux promesses de l'ancien ministre et à certaines pratiques ayant cours à la tutelle.

**Le SNUipp et le SNES demandent au Conseil d'administration de l'AEFE de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir un vrai service public d'éducation à l'étranger et un traitement de l'ensemble de ses personnels digne des missions qui lui sont confiées.**

**En l'absence de décisions pour résoudre ces problèmes, la tutelle et la direction de l'AEFE porteront toute la responsabilité de conflit qui s'amplifiera pour la fin de cette année scolaire. »**

**Point d'information sur situations particulières.**

La direction de l'AEFE présente les situations et revient sur la mise en place de la cellule prévention / crises. Suit un point sur les différents pays :

Côte d'Ivoire : 60% des effectifs présents en moyenne. Tunisie et Egypte : l'AEFE considère que tout est en ordre. Sur la Libye, l'établissement est fermé et les évacuations ont eu lieu. Les situations administratives des personnels sont également suivies. Concernant l'indemnisation, celle-ci suit deux procédures. Le dispositif « lourd » de demande d'indemnisation des biens en attente de l'accord de la tutelle. Elle implique une demande au Budget. Le dispositif AEFE est également en cours. **Le SNES/FSU revient sur les demandes faites au nom des personnels.** Les collègues ont des besoins liés à leur réinstallation. Nous demandons une indemnité de réinstallation. Concernant les personnels de droit local, nous constatons que le MAEE a bien effectué des prises en charges suite à des rapatriements. L'AEFE aussi doit ouvrir de tels droits à tous les personnels.

Au Japon, la situation actuelle présente un effectif de 649 élèves. L'Agence espère que ces effectifs augmenteront à la rentrée, elle indique par ailleurs qu'elle aidera financièrement l'établissement. Là encore, le

SNES-FSU rappelle la demande formulée d'indemnisation des personnels « déplacés » suite au séisme. Nous reviendrons sur ces dossiers lors du CTP du 19 mai qui se tiendra sur les situations de pays en crise, à la demande des syndicats de la FSU. Concernant la Syrie (Alep, Damas) et Amman, des dispositions ont été prises pour le baccalauréat. Pour le Burkina Faso, rappel est fait des mesures de calendrier prises (déplacement) des vacances, mais l'administration considère que la situation ne relève pas d'une crise.

### **Compte financier 2010**

Pour la première fois, l'agence comptable a produit une note sur la situation administrative et financière de 2010, accompagnant le compte financier 2010

#### **Sur la note**

Il s'agit d'une longue liste de réalisations ou de travaux en cours de l'AEFE qui ont des incidences budgétaires. On apprend parfois certaines réalisations comme la mise en place de « coordinateurs délégués de la direction pour les zones : Asie-Pacifique, Amérique latine, Proche et Moyen orient, Europe du nord et centrale, Madagascar Maurice Seychelles et Comores, Maroc, Espagne Portugal, Maroc, Tunisie Libye ou encore que l'AEFE travaille sur la dématérialisation du baccalauréat dans des zones pilotes et extension à tout le réseau, ou encore que l'AEFE va adapter les conventions pour améliorer la gouvernance des établissements.

Sur la politique budgétaire vous trouverez ci-dessous la production de l'AEFE. Elle est édifiante à plus d'un titre !

#### **a) Les recettes : le maintien de la participation financière de l'Etat dans un contexte budgétaire contraint avec des charges nouvelles et un autofinancement accru.**

Conformément à l'objectif d'autofinancement croissant, assigné dans la lettre plafond du premier ministre de juillet 2008 et réitéré dans le cadre du triennal 2011-2013, l'agence poursuit sa politique de croissance des ressources propres. En trois ans (CF 2009 à BP 2011), la croissance des ressources propres du budget des services centraux est de 28,24%.

Dans un contexte de stabilisation de la subvention du programme 185 et malgré la part croissante du programme alimentant l'aide à la scolarité 151, on constate une diminution de la part subvention ETAT (79,12 % en 2009 à 76,52 % en 2010) par rapport au budget global.

L'agence a notamment mis en place en 2009 une contribution de tous les établissements en gestion directe et conventionnés au fonctionnement du réseau, assise sur les frais de scolarité (6%).

Celle-ci, avec un taux de recouvrement de 98 % en 2010 en exercice plein, a permis notamment de compenser l'insuffisance du redimensionnement de la subvention issue du programme 185 au titre de la pension civile opérée en 2009 (trop bas au regard de l'évolution dynamique de cette dépense dans le temps) et de procéder ou de participer à la réhabilitation et la modernisation de leur parc immobilier à travers le versement de subventions.

Une contribution au fonctionnement du réseau est mise en place à l'attention de tous les établissements homologués, à compter du 01/09/2011 dans le cadre d'accords de partenariat par le biais d'une participation forfaitaire et ou de facturations à la prestation (demande RGPP). Les fonds récoltés seront gérés localement par les comités de pilotage des établissements mutualisateurs après validation par les services centraux.

Parallèlement à cela, la croissance dynamique de la participation des établissements à la rémunération des personnels résidents se poursuit (98 % pour l'ISVL et un taux moyen monde de 52 % pour les personnels résidents).

Observation : l'AEFE a signé un protocole d'entente global avec la MLF (association à but non lucratif reconnue d'utilité publique en charge de la gestion d'une partie du réseau des établissements français à l'étranger) le 25 octobre 2010. Cet accord traite notamment des relations et actions des deux organismes dans les établissements conventionnés.

A titre d'information, l'apport net de l'Etat français à travers l'AEFE, pour l'ensemble des établissements conventionnés MLF se situe à hauteur de 13 000 000 € (TTC). Masse salariale + subventions auxquelles il faut ôter les remontées de la participation aux charges de personnel de 2009.

Concernant les établissements homologués en partenariat avec la MLF leur relation avec l'AEFE s'inscrit dans le cadre du protocole d'entente susvisé.

#### **b) Les dépenses sont maîtrisées notamment celles relatives à la masse salariale.**

Afin d'analyser la consommation des emplois et de la progression de la masse salariale sur la période 2009-2011, il est important de souligner tout d'abord que 2010 correspond à une année de reprise d'utilisation des emplois de résidents après une année 2009 atypique (la conjonction des effets de la crise économique et de la mise en place de la contribution assise sur les frais de scolarité avait temporairement généré une position prudente des organismes de gestion des établissements conventionnés, notamment). Ainsi 2010 marque un retour à une consommation d'emploi plus soutenue dans un contexte de forte sollicitation de l'emploi (croissance du réseau). Cette tendance se confirme en 2011 dans la limite stricte du plafond d'emplois.

Constituée à 87 % d'effet prix, cette croissance de la masse salariale sur la période 2009 - 2011 s'explique principalement par des éléments prix liés à l'application des réglementations afférentes. Par rapport aux 38 millions de différence sur la période, plus de 36 % sont dus aux effets prix de la pension civile, 20 % à ceux l'ISVL et l'IE, 13.2 % au GVT solde, 5.3 % à la croissance du point fonction publique..... Ces éléments montrent bien le poids prépondérant d'effet prix (le plus souvent exogènes). Dans sa totalité (effet volume et prix), la croissance de la charge pour pensions civiles entre 2010 et 2011 représente 41 % de la croissance de la masse salariale entre les deux années.

#### **Consommation des emplois (en ETPT)**

Une diminution du nombre de personnels expatriés accompagnée d'une requalification de leur fonction :

- Tous les personnels enseignants ont vocation à occuper des fonctions de conseiller pédagogique à l'horizon 2013 (animation, coordination, formation des recrutés locaux et résidents) (RGPP+AEFE). *Le SNES a rappelé toutes les réserves qu'il a sur ce type d'emploi. Il a pointé les problèmes de coordination qui ne sont pas dans notre culture second degré et les décharges de service non respectées !*
- Recrutement sur entretien et affectation avec lettre de mission (AEFE).
- Lettre de mission pour tous les personnels d'encadrement (AEFE).
- Evolution des fonctions d'agent comptable vers des fonctions de Chef des Services administratif et Financier (AEFE).
- Nombre de journées stagiaires formation continue : 28 315 en 2010 ; 29 700 en 2011.
- Production bilan social pour présentation en CTP et CA

*Sur cet ensemble, tout change pour que rien ne change ! L'AEFE supprime des postes d'enseignants pour les remplacer par des postes d'encadrement. Sur les rémunérations, l'AEFE se félicite de ne pas répondre aux revendications des personnels !*

Sur le compte financier 2010

Peu de données nouvelles. La sous-consommation de 3 millions d'euros sur la rémunération des résidents du fait des 3 mois de rémunération locale des « faux résidents » et certainement aussi du fait de suppressions de postes de résidents même si l'AEFE ne le dit pas. Contrairement à ce qu'explique l'AEFE, les charges salariales ne sont pas démesurées car elles sont juste un peu supérieures à 50 %, EGD compris.

Quelques informations intéressantes demandées par le SNES depuis longtemps : sur les 93 000 euros, 80 000 vont à la FAPEE, 8 000 à l'amicale, 5 000 à une association à Nantes. Le sujet est moins opaque mais les conditions d'ouverture des droits le sont toujours autant !!!

Un point évident mais il mérite d'être cité en cette période de restriction budgétaire, la mesure Sarko APEC coûte de plus en plus chère alors que les rémunérations sont contenues !

Enfin et de loin le plus important, il faut parler du fonds de roulement. Fin 2010, le résultat agrégé s'établit à 46,9 millions d'euros dégagé pour moitié par les EGD ! Le fonds de roulement agrégé ressort à 209,5 millions euros avec 79,3 millions d'euros pour les services centraux qui couvrent 41 jours de fonctionnement. A quand la main basse de Bercy sur cette manne !

## Questions relatives aux personnels.

Rien n'est vraiment gagné mais les réponses de forme ont laissé la place à un travail de fond. Ce travail doit déboucher à la fois sur des augmentations des ISVL et le relèvement du forfait de l'avantage familial ou son instauration dans l'UE.

Une condition à cela, continuer la mobilisation et l'amplifier encore.

Les actions menées tout au long de l'année par le SNUipp et le SNES et la grève du 10, sans précédent par son étendue et par les taux de grévistes dans de nombreux établissements, marquent une étape importante pour gagner sur nos demandes.

En effet, le Conseil d'administration de l'AEFE du 11 mai a traité pour la première fois de son histoire du niveau de l'ISVL. Tous les membres du Conseil ont admis qu'il fallait traiter le problème de manière urgente. Le président du CA s'est impliqué sur ce dossier et il s'est engagé auprès du SNES à le suivre personnellement. Le directeur des affaires financières du MAE et le représentant du budget ont été très attentifs aux propos tenus par le SNES. La délibération présentée au Conseil par le SNES comportant toutes les demandes d'augmentation qui nous étaient parvenues sera au centre des prochains travaux sur l'ISVL qui débiteront dans la semaine du 16 mai. Le SNES a accepté de ne pas soumettre au vote la délibération, le président du CA ayant déclaré que l'administration émettrait un vote négatif par rapport aux montants proposés tout en s'engageant à prendre des décisions d'augmentations avant la fin du mois de juin. Le SNES a alors considéré qu'un vote négatif aurait desservi l'action des personnels. Il a par contre précisé que le résultat devrait être acquis avant le baccalauréat sinon celui-ci n'aurait pas lieu !

Dès la semaine prochaine, le SNUipp et le SNES déposeront des préavis de grève pour le baccalauréat en coordination avec leurs sections locales pour imposer l'obligation de résultat sur l'ISVL avant la fin de l'année scolaire.

Autre conséquence de la mobilisation, au CA, tous les points concernant les personnels ont été remontés à l'ordre du jour sur demande du SNES pour être traités au milieu des questions budgétaires alors qu'ils figuraient en fin d'ordre du jour.

Ainsi la **question du congé maladie** semble enfin être prise au sérieux. Il a fallu que le SNES explique au directeur des affaires financières que nous demandions dans un premier temps l'alignement sur les personnels des affaires étrangères (traitement de poste lors du congé maladie en France et abattements réaménagés) comme nous l'avait promis le ministre Kouchner ce qui ne pose aucun problème juridique. Pour autant, le SNES continue d'agir pour la fin totale des abattements. Le directeur des affaires financières du MAE va reprendre le dossier en fonction des explications du SNES.

**Pour l'avantage familial**, la délibération présentée par le SNES a été examinée par le CA. Il a fallu expliquer au directeur des affaires financières ce que nous voulons par rapport au SFT (introduction du SFT moyen dans le forfait alors qu'il avait compris que nous voulions le versement du SFT ce qui est incompatible avec l'avantage familial). Le chiffrage de nos demandes par l'AEFE est imprécis puisqu'il nous est annoncé au niveau de 6 à 9 millions d'euros pour un budget total de l'avantage familial à 20 millions. Le passage du forfait de 60 à 210 euros hors UE et l'instauration à 90 euros dans l'UE ne peut provoquer une augmentation du budget d'un quart encore moins le faire doubler.

Face à cette situation, le président du CA a proposé au SNES de renvoyer au prochain CA le vote des délibérations sur l'avantage familial. Comme pour l'ISVL, le SNES a accepté cette proposition. Cette fois le calendrier est acceptable dans la mesure où l'augmentation de l'avantage familial ne pourrait prendre effet que pour l'année scolaire prochaine.

Pour autant, la mobilisation sur ce sujet ne doit pas faiblir si nous voulons arracher les augmentations indispensables et ne pas avoir de nouvelles diminutions.

**Tous nos demandes avancent mais seulement lorsque les personnels se mobilisent. L'étendue du mouvement et sa généralisation à l'ensemble des pays sont nécessaires pour forcer les décisions. Les premiers résultats obtenus ne seront confirmés que si l'action sur le baccalauréat est menée avec détermination et rassemble largement.**

Les parents, les postes diplomatiques, les associations de français de l'étranger, les élus, le ministère des affaires étrangères et la direction de l'AEFE doivent le savoir !

### Décision modificative budgétaire 1 -exercice 2011.

La décision concerne principalement l'immobilier. Elle prévoit l'augmentation des crédits de paiement à hauteur de 5,5M€ contre une diminution de 1,4M pour les prévisions de recettes, soit un prélèvement complémentaire sur le fonds de roulement de 7,2M€. Les modifications portent le fonds de roulement à 64,1M€, soit 33 jours de réserve. Le SNES constate que les lignes budgétaires relatives aux personnels ne font l'objet d'aucune modification. Nous intervenons en particulier sur deux points : le **financement de l'action sociale** pour les personnels et l'**indemnisation des collègues de pays en crise**, une fois les dispositifs aboutis. L'AEFE répond que compte tenu des règles de comptabilité de la LOLF, ces projets n'ont pas lieu d'être intégrés à la DM. Le SNES veillera toutefois au bon financement ultérieur de ces projets et surtout à leur réalisation. Le SNES et le SNUipp votent CONTRE cette décision modificative.

### Taux de participation

Les remontées des taux qui étaient à 0 correspondent la plupart du temps à des subventions liées à l'immobilier. Le SNES intervient en particulier sur certains établissements et la charge financière que vont provoquer ces remontées significatives des taux, comme en Haïti, à Madagascar (Nosy Be et Majunga), au Kenya, au Togo, ou sur le collège Voltaire de Berlin avec pour ce dernier le problème posé en lien avec le FG des frais ou non d'écolage. L'Agence répond que dans tous les cas, ces engagements étaient prévus et sont fait en accord avec les établissements.

Tableau des propositions de modifications de taux de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au lien suivant :  
[http://www.hdf.snes.edu/circulaires/2011/taux\\_participation\\_ca\\_110511.pdf](http://www.hdf.snes.edu/circulaires/2011/taux_participation_ca_110511.pdf)

### Dialogue de gestion entre l'AEFE et sa tutelle : indicateurs du contrat d'objectifs.

Avec un tel intitulé, on peut s'attendre à ce que le document fasse peu de place à la situation réelle des personnels ou de l'éducation. Une suite de pourcentages et de tableaux très peu explicites mais dont le but est sans doute de donner un satisfecit au pilotage de l'AEFE. Le SNES intervient sur quelques points. Sur l'« *attractivité de notre offre scolaire à l'étranger* », le document présente une augmentation significative d'établissements habilités à délivrer directement des **certifications de compétences acquises en langues (CECRL)**. La réalité du terrain est tout autre. Les personnels subissent des surcharges importantes de travail et une multiplication des tâches liées à ces habilitations, la plupart du temps avec peu ou pas de contrepartie financière. Les demandes d'heures alignées de concertation liées à la concertation sur les groupes de compétences sont souvent ignorées. Nous rappelons à ce titre que « l'attractivité » voulue par l'AEFE sur de tels projets à un coût. Les données sur la « *formation au profit des personnels* » sont bien vagues en ce qu'elles donnent un nombre de journée/stagiaire annuelles (28 000 en 2010, prévision 29 000 pour 2011, 31 000 pour 2012 et 34 000 pour 2013). Plus intéressantes seraient des données avec subdivision par degré pour les enseignants, et par catégorie de personnels, avec pourcentage systématique de la part salariale consacrée à la formation. Dans la catégorie « *professionnaliser la gestion des ressources humaines* », on note que la répartition en pourcentage des postes d'expatriés ne varie pas de 2010 à sa cible 2013 pour les personnels d'encadrement (49%). Les postes de conseillers pédagogiques passent quant à eux de 15% en 2010 à 30% (cible 2013) alors que dans le même temps les postes d'enseignement (non conseiller pédagogique) passent de 36% (2010) à 21% (cible 2013). Le SNES est déjà intervenu souvent pour s'opposer à cette politique de surprofilage des postes d'expatriés enseignants alors que dans des pays moins attractifs, les supports de résidents restent non pourvus. A quoi bon multiplier les postes de conseillers pédagogiques quand de plus en plus de pays n'ont plus d'enseignants à mettre devant les élèves ? Le SNES et le SNUipp votent CONTRE un tel document.

### Modalités de participation financière des établissements homologués aux frais de fonctionnement du réseau

Lors du CA de novembre dernier a été adopté une délibération autorisant la directrice de l'AEFE à signer des accords de partenariat avec des établissements homologués, accords prévoyant la participation financière de ces établissements aux frais de fonctionnement du réseau. La délibération adoptée au CA du 10 mai 2011 définit les modalités de cette participation (système forfaitaire correspondant à 2% des droits de scolarité,

système instaurant une facturation à l'acte ou systèmes intermédiaires mêlant part forfaitaire et facturation à l'acte).

Cette participation des homologués concerne essentiellement la formation continue qui sera désormais gérée par 18 établissements mutualisateurs (13 EGD et 5 conventionnés).

Le SNES, favorable à toute mesure en faveur de la formation des personnels, a cependant dénoncé le manque de moyens alloués à cette formation continue, l'insuffisance des cellules de formation qui devraient pourtant exister dans tous les établissements AEFE. D'autre part, se pose le problème du cadre imposé pour les homologués et de la capacité de l'AEFE à imposer ces formations à ces établissements.

L'AEFE a reconnu ses limites et compte développer son action sur la qualité des formations et leur évaluation. Rappelons que l'outil existe déjà : il s'agit de la cellule de formation, cadrée par la circulaire 387 du 31 janvier 2007, qu'il est indispensable de généraliser à tous les établissements du réseau.

### **Avenir du réseau des établissements français à Madagascar (REFM)**

Début 2011, l'AEFE a commencé à mettre en exécution un plan d'évolution du REFM concernant à la fois les écoles primaires et les collèges et lycée. Ce plan annoncé de façon brutale sans qu'aucune discussion sérieuse n'ait eu lieu avec la communauté éducative fait craindre le pire concernant l'avenir de ce réseau.

(Déconventionnement de deux écoles (Manakara et Antahala) dès la rentrée 2011 et fermeture programmée du lycée de Fianarantsoa à la rentrée 2012). A partir de 2012, une réflexion sur la partie lycée de l'établissement de Diego Suarez débutera, l'AEFE n'ayant plus les moyens de financer des structures éparpillées d'après la directrice.

L'AEFE, bien que reconnaissant l'importance du REFM, justifie ces mesures par une politique de rationalisation des moyens alloués à ce réseau tant sur le plan financier à moyen terme que sur le plan des effectifs des enseignants titulaires arguant, de plus, la fin de la coopération de substitution.

La FSU, les associations de parents d'élèves représentées, les sénateurs pour l'étranger ont parlé d'une même voix pour contester ces mesures contribuant à la future casse du réseau malgache dont la majorité des élèves sont français ou franco-malgaches ce qui contredit l'argument de coopération éducative.

La FSU est intervenue pour dénoncer ces mesures et alerter l'Agence sur leurs conséquences.

- Fin de l'offre d'éducation française pour de nombreux élèves malgaches voire franco malgaches.
- Migration massive et forcée des élèves de Fianarantsoa inacceptable.
- Coûts liés à ces mesures (près de 7 M€ seront alloués à la construction de nouveaux bâtiments et internat) et répercussions probables sur les écolages de Tananarive déjà bien supérieurs à ceux de Fianarantsoa.

Le Collectif Enseignement Madagascar (regroupant syndicats enseignants, associations parents et élus de l'étranger) a pourtant, après trois réunions de concertations avec les services de l'Ambassade, fait des propositions concrètes à l'AEFE, propositions démontrant que les fermetures et déconventionnements n'étaient pas inéluctables et que l'on pouvait maintenir ces établissements dans le réseau avec des coûts bien inférieurs à ceux relatifs à la réorganisation du réseau autour des deux grands lycées de Tananarive et de Tamatave (création d'un nouvel internat de nouveaux bâtiments et classe pour accueillir l'afflux d'élèves supplémentaires, bourses de transport...).

L'AEFE et le président du CA, crispés sur leurs décisions, ont rejeté ces propositions. Mais les ont-ils vraiment étudiées ?

Seule une forte mobilisation sur le long terme de la communauté éducative du REFM pourrait faire annuler ces mesures ou tout du moins en retarder leur application comme cela fut le cas pour le lycée de Fianarantsoa dont la fermeture a été reportée d'un an face à la forte mobilisation depuis le début 2011.

## Questions diverses

### 1) Respect de la laïcité au Lycée Français de Madrid.

L'accueil des « journées mondiales de la jeunesse » (800 personnes accueillies gracieusement du 16 au 21 août 2011 sur le site de l'établissement) remet gravement en cause le principe de laïcité et le rôle de l'AEFE « d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation ». Cet accueil devrait localement être formalisé par la signature d'une convention avec une association enregistrée sous le nom de « CEP-Communautés Chrétiennes Universitaires », que le chef d'établissement veut imposer. La direction locale et le MAEE (via le SCAC) se renvoient la balle sur la responsabilité des ces journées dans un établissement public d'éducation. Des tracts de publicité pour les « JMJ » ainsi que des bulletins d'adhésion ont par ailleurs été distribués lors d'une journée d'information sur les ONG destinée aux élèves de l'établissement. Des affiches ont été disposées dans l'enceinte de l'établissement. Dans un tel contexte, les représentants des personnels SNES/FSU demande qu'un terme soit mis immédiatement à ces différents projets et manifestations, afin de revenir au cadre strict du respect de laïcité dont le principe comprend entre autres, comme le rappelle le Ministère de l'Education Nationale, « l'interdiction de prosélytisme ».

### 2) Contraintes imposées aux personnels du Lycée de Nairobi en échange de la baisse du taux de participation votée le 23/11/2010

Le SNES est intervenu très fortement sur les suites de l'audit fait par l'AEFE au lycée Denis Diderot de Nairobi. Cet audit avait donné lieu à des contraintes sur la situation des personnels résidents et recrutés locaux soit disant en échange de la mise à zéro du taux de participation pour 2010. Le SNES a redit ce qui a été dit à l'ambassadeur sur place à savoir qu'aucune de ses mesures n'avaient été présentée au CA de novembre 2010. Les personnels n'ont pas à payer les erreurs de certains gestionnaires locaux. Le responsable du secteur revient sur les difficultés financières de l'établissement en oubliant de reconnaître que les mesures voulues par le secteur géographique de l'AEFE pèsent bien peu par rapport aux problèmes financiers de cet établissement. Le SNES soutient les personnels du lycée Denis Diderot mobilisés pour préserver leurs droits.

### **3. Campagne de recrutement des résidents : des règlements favorables de dossiers grâce à l'action du SNES/FSU mais la vigilance continue de s'imposer**

Le SNES hors de France vous informait (HDF info 10) des problèmes liés au recrutement en CCPL en précisant certaines de nos interventions auprès de l'AEFE, suite à des situations relevées par nos sections locales et commissaires paritaires locaux. Grâce à leur vigilance et à aux interventions de la section Hors de France, un bon nombre de situations ont trouvé une issue équitable, dans le sens de l'application des textes et des règles de barème. Des candidats vrais résidents, écartés en premier lieu pour des raisons non fondées, ont été finalement recrutés. D'autres cas de détachement ont été clarifiés et réglés. Il n'en demeure pas moins que l'AEFE a maintenu certains blocages, liés à des cas individuels où l'administration a maintenu sa position dans le but de favoriser certains candidats qui n'étaient pas prioritaires. Ce bilan donne lieu à deux remarques.

Tout d'abord, l'importance de la « définition » des postes de résident à pourvoir. Rappelons le processus : un poste n'existe pas par la seule volonté d'un chef d'établissement, fût-il soutenu ou non par sa hiérarchie ou son comité de gestion. **Les postes répondent à une nécessité locale avérée, présentée et entérinée par le conseil d'établissement qui émettra un vote.** Le poste sera ensuite ou non validé au Comité Technique Paritaire (CTP) de l'AEFE selon le même principe. Ceci s'applique y compris aux transformations et/ou modifications de disciplines et aux mentions complémentaires de type Discipline non linguistique (DNL). Dans ce dernier cas, il est évident que l'existence de la section (type section européenne) où est enseignée la discipline doit être validée par l'Education Nationale et l'AEFE après présentation et vote au conseil d'établissement. En dehors de l'existence des CPGE, somme toute limitée à l'étranger, la distinction exclusive de poste étiqueté « agrégé/e » ou « certifié/e » n'a pas lieu d'être. Cette année encore, un usage abusif et discriminatoire de la distinction a été fait par certains établissements, pour des raisons non avérées. De plus, toute situation de recrutement se doit de prendre en compte les situations des TNR (Titulaire non résidents) et ce tout au long de son processus.

Le deuxième point concerne la priorité donnée aux vrais résidents. L'AEFE est, cette année, revenue sur cette priorité en utilisant des arguments fallacieux et introduisant ou confirmant parfois le doute dans certaines CCPL. Certains postulants, en disponibilité ou employé/es localement mais non Titulaire Non Résident stricto sensu, se retrouvent relégués après des candidats venant de l'extérieur du pays (« faux résidents »). Pour nous cette posture-car c'est bien de cela qu'il s'agit- n'est pas acceptable. L'AEFE fragilise ainsi doublement les personnels dans la mesure où elle impose les trois mois de disponibilité forcée aux faux résidents recrutés et où elle prive des collègues vivant dans le pays de recrutement avec ou non des contrats locaux et souvent précaires, d'une possibilité de régularisation de leur situation et d'une éventuelle stabilité pour l'établissement, en particulier dans les pays où le vivier pose problème. Belle ironie pour l'administration que de dire que le décret 2002-22 ne donne en rien priorité aux vrais résidents alors que le décret ne fait que distinguer les positions d'expatriés et de résident - et pour cause- puisque les faux résidents n'existent officiellement nulle part !

La situation des personnels résidents se fragilise de plus en plus. Les raisons sont connues et le SNES-FSU se bat chaque jour, avec les collègues, pour l'améliorer. La saignée des postes orchestrée par une politique dangereuse qui vise la Fonction Publique et l'Éducation en particulier accentue les difficultés de recrutement et de vivre auxquelles viennent s'ajouter logiquement les difficultés pour les titulaires à obtenir des détachements. L'AEFE doit aussi tenir compte de ces données et tout mettre en œuvre pour pourvoir les postes de résidents (comme ceux des expatriés) dans le respect des règles de recrutement et sans géométrie variable. Le SNES/FSU a obtenu des avancées sur certains points de ce dossier mais nous resterons très vigilants, y compris localement, pour que ces règles soient toujours respectées.

#### **4. Comité technique paritaire ministériel des Affaires Etrangères (CTPM) des 4 et 5 mai 2011**

##### **Bonifications hors d'Europe et surcote**

**Retraites** : point sur le rapport relatif aux bonifications pour activité hors d'Europe et prise en compte pour la surcote.

La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 n'a pas remis en cause le principe des **bonifications pour services hors d'Europe (BSHE)**. Elle prévoit néanmoins, dans son article 50, que les bonifications ne seront plus prises en compte pour calculer la durée d'assurance ouvrant droit à une surcote. Elle renvoie à un décret d'application le soin de préciser la liste des bonifications concernées. La loi prévoit également que le gouvernement remettra au Parlement un rapport sur l'ensemble des bonifications avant le 31 mars 2011 (article 48).

1) Le Ministre d'Etat a écrit au ministre du budget le 3 décembre 2010 pour regretter que les dispositions de l'article 50 n'aient pas fait l'objet d'une concertation préalable. Il a été demandé que ces dispositions, en tout état de cause, ne s'appliquent pas avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011, afin que nos collègues puissent choisir leur date de départ à la retraite en toute connaissance de cause.

Par lettre du 23 février 2011, le Ministre du budget a répondu que les dispositions de l'article 50 étaient provisoirement « suspendues », compte tenu des imperfections de la rédaction de cet article et des risques d'insécurité juridique. Il a réaffirmé le principe de non prise en compte des BSHE dans le calcul de la durée d'assurance ouvrant droit à surcote, en précisant que la rédaction de l'article 50 serait à cet égard clarifiée. La mise en œuvre de la mesure suppose donc une nouvelle modification législative.

Pour le moment, le service des retraites de l'Etat continue donc à prendre en compte les bonifications dans le calcul de la durée d'assurance ouvrant droit à surcote pour les dossiers de nos collègues qui lui sont transmis.

2) Par ce courrier en date du 3 décembre, le Ministre d'Etat a également demandé que le Département soit associé à la rédaction du rapport sur les bonifications. A ce jour, aucun projet de rapport sur les bonifications n'a été communiqué au MAEE, la concertation interministérielle n'a pas été engagée. Le directeur de cabinet vient donc d'adresser un nouveau courrier à ses homologues des ministères du budget et de la fonction publique pour réitérer fortement notre demande de participation aux travaux préparatoires de ce rapport et solliciter un arbitrage sur les conséquences des dispositions de l'article 50 pour les BSHE.

## Situation des contractuels

La FSU est intervenue sur le contenu du tableau concernant les effectifs des agents contractuels au MAEE (CDI et CDD) en annexe, pour que soit précisé le nombre de contractuels "purs" sachant que dans les chiffres communiqués, il y a un nombre important de personnels fonctionnaires détachés dont la situation est régie par un contrat, ce qui n'est pas la même chose. Le président a demandé de faire les rectifications.

La FSU a aussi interrogé l'administration sur les possibilités de titularisation qui seraient inscrites dans la future loi faisant suite au protocole signé par certaines organisations syndicales. Le président du CTPM a bien fait comprendre à la FSU qu'il n'était nullement dans les intentions du MAE d'ouvrir la possibilité de titularisation aux personnels recrutés locaux à l'étranger même s'ils remplissent les conditions de nationalité. La FSU a clairement affirmé qu'elle interviendrait auprès des parlementaires pour que les personnels à l'étranger ne soient pas écartés des possibilités de titularisation.

## Mise en œuvre de l'institut français

Ci-dessous le document fourni par la DGM sur la mise en œuvre de l'expérimentation :

### **Incidences juridiques de l'expérimentation du rattachement du réseau à l'Institut français dans 13 postes**

La loi du 27 juillet 2010 sur l'action extérieure de l'Etat prévoit, dans son article 11, la possibilité d'un rattachement du réseau culturel à l'Institut français, à l'issue d'une période de trois ans durant laquelle les conditions de ce rattachement seront expérimentées dans au moins dix postes pilotes. L'objectif de l'expérimentation est d'éclairer, le moment venu, le pouvoir exécutif et le législateur sur l'opportunité et sur les modalités opérationnelles précises d'un rattachement du réseau à l'Institut français.

Les textes réglementaires consacrés à cette réforme exposent les différents points à prendre en compte dans le cadre de l'expérimentation.

Treize postes (Cambodge, Chili, Danemark, Emirats Arabes Unis, Géorgie, Ghana, Inde, Koweït, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour et Syrie) représentatifs de la diversité de notre réseau en termes d'effectifs, de moyens, de configuration institutionnelle et d'implantation géographique ont été désignés par un arrêté pris le 6 janvier par le Ministre d'Etat.

Une réunion des COCAC concernés a lancé, le 4 février, le travail préparatoire à l'expérimentation (études juridiques sur le statut du réseau et de ses personnels, montage financier, organigramme...). Le premier rapport d'étape a été remis le 31 mars dernier aux commissions compétentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Le rattachement expérimental à l'Institut en tant que tel sera effectif au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Deux autres rapports seront à remettre, au titre de 2012, avant le 31 mars 2013 et, au titre de 2013 avant le 31 octobre 2013.

L'objectif pour l'année 2011 est d'étudier la faisabilité opérationnelle de l'expérimentation, notamment s'agissant des points suivants :

- statut de l'établissement et sa reconnaissance par les autorités du pays d'accueil (assimilation ou non à un service de l'ambassade, contraintes fiscales par rapport aux activités du « bureau local ») ;
- position statutaire et réglementaire des personnels (privilèges et immunités diplomatiques, régime d'imposition) en distinguant les différentes catégories d'agents ;
- statut particulier du directeur du bureau local de l'Institut français.

Pour atteindre cet objectif, chaque poste expérimentateur devra mener des études juridiques, en liaison avec des avocats de droit local, en se plaçant dans l'hypothèse d'un rattachement définitif. Les accords culturels et conventions fiscales des treize pays seront examinés en fonction des difficultés rencontrées. In fine des études seront évaluées par le Département et l'Institut français qui en tireront les conclusions.

Une première réunion sur ces thèmes s'est déroulée à la DGM avec les services concernés pour élaborer le cahier des charges des études juridiques nécessaires, à l'adresse des postes expérimentateurs en réponse à la demande des COCAC lors de la réunion de lancement du 4 février 2011.

En conclusion, la FSU avec les autres syndicats a demandé à être consultée sur toutes les questions relatives aux personnels et notamment ce qui est mentionné dans le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010. La FSU a aussi exigé que les instances locales de dialogue social (CCL) soient consultées;

## **5. Commission nationale des bourses (CNB) des 15 et 16 juin 2011**

Afin d'intervenir efficacement et de défendre les dossiers que vous suivez, merci de nous faire parvenir au plus vite des remontées des résultats des Commissions Locales des Bourses (CLB).

Dès maintenant, il nous faut des informations concernant le traitement des demandes des collègues pour que nous puissions intervenir éventuellement en amont et pendant la CNB.

1 Nom des collègues dont la situation a été retenue en CLB avec résultats

2 Dans les cas exceptionnels, l'Agence s'était engagée à revenir sur des situations particulières. Si vous avez connaissance de ces cas exceptionnels, adressez-nous les informations précises permettant de défendre la situation des collègues.

Dans les cas particuliers d'éventuels rejets en CLB, fournissez nous également une copie du dossier individuel de demande.

## **6. Compte rendu du SEFFECSA**

Le jeudi 5 mai 2011, l'instance consultative paritaire centrale a examiné les demandes des personnels du second degré qui avaient postulé au Collège Robert Schuman de Donaueschingen pour la rentrée 2011. Des 11 postes publiés au BO n°1 du 6 janvier 2011, seuls deux étaient finalement à pourvoir. En effet, deux postes ont été fermés : celui de lettres/allemand/musique et celui d'arts plastiques. Le chef d'établissement a expliqué ces fermetures par le départ prévu de 30 élèves l'an prochain alors que l'établissement en compte 90 cette année. 5 postes ne sont plus à pourvoir, les collègues ayant renoncé à partir (2 en EPS, 1 en histoire géographie, 1 en technologie- 1 en documentation). Deux postes sont encore susceptibles d'être vacants (lettres classiques et maths/physiques). L'essentiel des débats a d'ailleurs porté sur la définition de ces postes qui au total s'est avérée peu pertinente. Le poste de lettres modernes a été pourvu selon le barème en vigueur. Il est à noter que les collègues dont le dossier n'a pas suivi la voie hiérarchique ne sont pas classés. Il est donc essentiel de bien suivre les instructions du BO et de vérifier que celles-ci sont suivies par le secrétariat de l'établissement. L'intervention des commissaires paritaires du SNES HDF a permis de repêcher un dossier qui avait bien été adressé avec les avis du Recteur mais qui n'avait pas été transmis par le collège de Donaueschingen à la Commission paritaire. Quant au poste de SVT, le seul candidat s'étant désisté, il n'a pu être procédé à un recrutement. Ce poste doit donc faire l'objet d'un nouvel appel à candidature. Compte tenu de la période de l'année, la fiche de poste sera distribuée dans les Rectorats. Elle devrait aussi comporter les conditions financières (majoration de salaire de 10%, logement, frais de déménagement, accès à certains produits hors taxe). Les personnels en poste à l'étranger ou en COM peuvent contacter le SNES HDF pour obtenir des informations complémentaires sur ce poste.

## **7. Stage hors de France les 25 et 26 août 2011**

Le stage des responsables et militants hors de France du SNES se tiendra les 25 et 26 août 2011 à Paris dans les locaux du SNES.

Faites nous part de vos suggestions sur les points généraux à traiter.

D'ores et déjà au programme le fonctionnement des S1 et la syndicalisation ainsi que le vote aux élections professionnelles

## **8. Réponse des dirigeants de l'AEFE au préavis de grève du 10 mai 2011**

Compte tenu de l'émoi qu'avait provoqué le compte rendu des heures mensuelles d'information syndicales à Paris et à Nantes, le SNES avait convenu avec ceux-ci qu'une réponse à notre préavis de grève serait envoyée puisqu'il reprenait les points qui dérangent la tutelle et l'AEFE. Force est de constater que seules les questions relatives aux personnels du siège les préoccupent. L'ensemble des personnels appréciera !

### Droit de réponse de l'AEFE à la lettre SNES -FSU HDF n°11 du 28 avril 2011

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger a demandé un droit de réponse suite à la parution d'allégations la mettant en cause, publiées dans la lettre SNES-FSU Hors de France Info n°11 du 28 avril 2011, au chapitre « situation des personnels du siège de l'AEFE, Nantes et Paris.

L'Agence déplore et conteste le fond et la forme des attaques dont elle fait l'objet. Elle entend que soit tenu le plus grand compte des mises au point suivantes :

Sur la question du règlement intérieur, l'Agence rappelle que le document soumis au vote de tous les personnels du siège le 21 avril avait fait l'objet de nombreuses réunions et discussions intra et interservices. La participation au vote a été très élevée et le dépouillement des bulletins a eu lieu en présence des représentants des personnels. Du plus, un récent Comité Technique Paritaire interne a ouvert la possibilité de travailler sur une évolution de ce document. Dans le détail, si la nécessité de pouvoir compter sur la présence des agents du siège au moment des rentrées de septembre est bien réaffirmée, aucun dispositif contraignant ne fixe la période des congés en août.

Plus largement, il faut se remémorer que l'Agence a mis en place depuis 2009 plusieurs instances de concertation - Comité Hygiène et Sécurité, Comité Technique Paritaire pour les personnels du siège, Commission des personnels du siège - ou de convivialité - Amicale des personnels - auxquelles s'ajoutent des séminaires organisés spécialement à l'attention des personnels du siège.

L'Agence conteste sa mise en cause dans l'absence de mesures indemnitaires spéciales au profit de certains agents, et rappelle qu'elle n'a pas le pouvoir d'attribuer de telles indemnités. S'agissant des heures supplémentaires, qui ne concernent que les chauffeurs, l'Agence précise que le texte est actuellement à la signature du Ministère du budget tandis qu'un système de récupération a été depuis longtemps mis en place avec le plein accord des intéressés. Sur les prestations sociales, l'Agence a créé un espace de dialogue et assure une information large.

Le dernier segment du chapitre, enfin, qui porte de très graves accusations relatives au processus de recrutement et aux affectations, doit être strictement confronté aux faits : tous les postes AEFE sont attribués dans le respect des procédures, avec entretiens (associant très souvent des personnalités extérieures) et commissions paritaires ; les directives institutionnelles et l'intérêt du service prévalent en toutes circonstances (ainsi pour les postes de coordinateurs AEFE, qui sont fixés par arrêté du Ministère du Budget) ; toutes les rémunérations sont encadrées par des textes réglementaires validés à la fois par le Ministre des affaires étrangères et européennes et par le Ministre du Budget (il en résulte qu'aucune rémunération spéciale ne peut être créée ; tous les postes AEFE sont validés en Comité Technique Paritaire.

## **9. Le SNES sur le terrain : Action Andorre, Cambodge, Portugal**

### Action ANDORRE

L'Assemblée générale des Personnels du Lycée Comte de Foix a appelé à cesser le travail le mardi 10 mai 2011 suite au préavis de grève déposé le 15 avril 2011.

Alors que les résultats des élèves sont toujours aussi satisfaisants, que l'établissement connaît une augmentation importante de ses effectifs et que la Dotation Globale Horaire reste stable, un profond malaise touche l'ensemble des personnels.

En conséquence, les personnels exigent :

1. Le respect de la réglementation relative aux prérogatives du Proviseur concernant en particulier l'organisation pédagogique de l'établissement en concertation avec les personnels et le Conseil d'Administration :

- la Délégation à l'enseignement français en Andorre n'est pas habilitée à intervenir dans cette organisation ;
- le Proviseur ne doit recevoir quelle injonction que ce soit de la part du délégué dans ce domaine. Rien ne justifie en particulier la séparation des services des enseignants entre le Collège et le Lycée, comme l'exige le Délégué.

2. Le respect de la réglementation pour le recrutement de tous les personnels de l'établissement dans le seul cadre des commissions paritaires. La Délégation ne doit interférer dans aucune étape du fonctionnement des commissions nationales d'affectation en Andorre.

3. Les moyens indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et à l'exercice de sa mission de service public en Andorre :

- les crédits de maintenance ont été considérablement réduits alors que l'état de vétusté des locaux requiert des travaux de rénovation importants et urgents sans lesquels la sécurité des élèves n'est pas assurée. L'état inquiétant de la rambarde donnant sur le Valira, l'installation électrique, les fenêtres et les installations coupe-feu, par exemple, demandent des interventions immédiates.
- Un audit, commandé et financé il y a deux ans, à hauteur de 12 000 € sur les crédits de l'établissement, n'a toujours pas été réalisé.
- Le manque de personnels ATEC, leur non remplacement, ainsi que leur gestion en décalage avec leurs qualifications entraînent une détérioration de leurs conditions de travail. Cela ne leur permet pas d'assurer l'entretien convenable et quotidien des locaux. Cette situation oblige le Lycée Comte de Foix à puiser sur ses fonds propres pour faire appel à des entreprises privées, en contradiction avec son statut d'établissement public.

Les personnels exigent donc que la Délégation assume son rôle spécifique d'intermédiaire entre le Lycée Comte de Foix et le Ministère de l'Education Nationale pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission de service public en Andorre telle qu'elle est définie dans la Convention.

4. Il faut enfin rappeler que le Lycée Comte de Foix dépend directement des services du Ministère de l'Education Nationale quant à l'attribution et à la gestion des moyens, le Rectorat de Montpellier n'étant qu'un intermédiaire d'exécution technique.

### Cambodge :

#### Descartes contre Ubu.

La saison chaude a commencé à Phnom Penh au Lycée René Descartes.

Accompagnant le mercure du thermomètre, la température de l'atmosphère du lycée grimpe lentement mais inexorablement.

La mobilisation des enseignants du Secondaire en ce brûlant mois de Mai est provoquée

- par l'ingérence sans limite, en dépit du cadre légal existant comme dans tout Etablissement en gestion parentale digne de ce nom, du Bureau des Parents(BPE), élu à la rentrée scolaire 2010, dans la gestion quotidienne de l'Etablissement,
- par ses actions directes dans la gestion du personnel.

Depuis l'élection de ce BPE, une dizaine de contrats de travail ont été interrompus (mise à la retraite, démissions, non renouvellement de contrats à leur terme). Et plusieurs collègues ont fait part de leur intention de ne pas proroger le leur à la rentrée 2011.

En dépit de deux préavis de grève, dont l'un a été annulé suite à une manœuvre d'intimidation du BPE sur la personne du représentant local du SNES, démissionnaire depuis, les tentatives de négociations, sur un mot

d'ordre initial de démission du BPE, nuancé dans un deuxième temps dans un souci de compromis mais ramenant clairement ce BPE à l'intérieur de son cadre, n'ont pas abouti.

La grève a eu lieu, **réunissant 57% du personnel détaché**. Satisfaction vite déçue lorsque les enseignants se sont vu interdire toute communication auprès de l'ensemble des parents sur les motifs du mouvement. La majorité d'entre eux sont tenus dans l'ignorance des agissements de ce BPE et du climat délétère, suspicieux et inquiétant qu'il a instauré. Cette majorité reste silencieuse parce qu'ignorante.

Quoiqu'il en soit, la réflexion qui a été menée à l'occasion de ses actions par le corps enseignant et les représentants du SNES a mis en évidence une grave carence que nous souhaitons dénoncer; l'impossibilité pour le corps enseignant local de s'associer au mouvement de grève, alors même que le corpus législatif du Royaume du Cambodge le reconnaît comme un droit.

Et c'est dans ces circonstances que Descartes découvre Ubu !

Le droit de grève au Cambodge prévoit un certain formalisme, notamment la communication au Ministère du Travail de tout préavis.

Sans respect de la forme, le mouvement est illégal.

Mais il devient explosif si les formes sont respectées! En effet, l'information faite aux autorités cambodgiennes compétentes pourrait susciter de la curiosité de leur part, et les amener à découvrir que certains autres aspects le Code du Travail et des Impôts sont ignorés par le lycée.

La boîte de Pandore avec ses conséquences humaines, sociales et financières et ses conséquences en termes d'image de la France à l'étranger serait ouverte.

Le résultat est sidérant ! **Le personnel local est privé de son droit de grève, autorisé par le code du travail local, du fait du non respect de ce même code par leur employeur. CQFD.**

Nous demandons à l'AEFE,

- 1) de faire respecter par le BPE la Convention qui les lie, et qui définit le rôle de chacune des parties prenantes au bon fonctionnement de l'Etablissement René Descartes.
- 2) D'autoriser le corps enseignant à communiquer aux parents sur les motifs de la grève sans sortir de leur devoir de réserve.
- 3) De résoudre la privation de droit à la grève pour le personnel local du fait de l'inconséquence de leur employeur.

### **Portugal**

Prolongeant l'initiative mise en place l'an dernier, les responsables du SNES Portugal (secrétaire et trésorier) et un membre du HDF ont rendu visite aux collègues de Porto. La commission des bourses se tenant l'après-midi, l'entrevue avec le Proviseur s'est déroulée avant l'heure mensuelle d'information syndicale. Cette entrevue a surtout été l'occasion de rappeler un certain nombre de règles compte tenu des problèmes qui s'étaient posés précédemment. Il a notamment été question de l'obligation de voter en conseil d'établissement la carte scolaire et le budget ; outre la nécessaire transparence qui doit exister dans un établissement scolaire, il s'agit aussi de permettre une réflexion collective sur la définition des postes afin d'éviter des erreurs comme ce fut le cas cette année. Il a aussi été question de la nécessité de faire coïncider l'intitulé d'un poste avec le corps de celui qui l'occupe (poste de certifié occupé par un collègue devenu agrégé et poste de PLP occupé par un collègue devenu certifié). Comme l'an dernier, la question des recrutés locaux a été abordée. Le SNES a rappelé que tant localement qu'au niveau national, nous étions attachés à une commission traitant des cas individuels et des problèmes collectifs des recrutés locaux enseignants et non enseignants. Alors que le comité de gestion y était favorable, le Proviseur traînait à la mettre en place. La venue du SNES a accéléré le processus et le texte l'institutionnalisant a été signé. Mais, les problèmes abordés en HMIS n'ont pu être abordés. Or, les questions qui se posent à cet établissement sont nombreuses et les réponses de l'administration tardent. En effet, se pose le problème de la montée des effectifs en première et terminale : qui nécessite une organisation administrative et pédagogique rigoureuse ; par exemple, dans les enseignements scientifiques : aménagement des salles, absence de personnel de laboratoire, passage des épreuves anticipées en sciences. Le Proviseur plusieurs fois alerté sur l'importance d'anticiper ces problèmes n'a toujours pas donné de réponse précise en ce qui concerne les laboratoires et alors que la fin d'année se

profile, l'organisation de l'année prochaine n'est pas encore établie. Il s'avère aussi qu'un certain nombre d'organes ne sont pas mis en place dans l'établissement. Cette HMIS a aussi été l'occasion de discuter de l'organisation interne de la section Snes et notamment de ses relations avec le SNES Portugal.

A Lisbonne, la situation est totalement différente. L'établissement tourne. Lors du stage Europe, les représentants du SNES avaient été reçus par le Proviseur nouvellement arrivé. Des difficultés avaient été soulevées. Depuis, les relations entretenues entre l'administration, les représentants des personnels et les enseignants se sont stabilisées et lors de l'HMIS, les personnels semblaient plutôt satisfaits notamment par la mise en place de nouveaux équipements. Les collègues restent néanmoins vigilants et déterminés sur un certain nombre de points touchant à la charge de travail et à la très forte hausse des frais de scolarité.

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP

## ANNEXE

### EFFECTIFS DES AGENTS CONTRACTUELS AU MAEE (CDI et CDD)

Catégorie	A	B	C	Sans	TOTAL
Contractuels à durée indéterminée (CDI)	207,90	38,93	55,00		301,83
<b>Contractuels à durée déterminée (CDD)</b>					
- Gardes de sécurité, policiers		149,80			149,80
- Contractuels CDD dans le réseau	1 104,59	65,00	24,00		1 193,59
- Contractuels CDD à l'administration centrale	325,80	4,73	17,17	55,80	403,50
- Assistants techniques	592,33				592,33
- Volontaires internationaux				758,14	758,14
- Vacataires en administration centrale				58,50	58,50
<b>Sous total (CDD)</b>	<b>2 022,62</b>	<b>219,53</b>	<b>41,17</b>	<b>872,44</b>	<b>3 155,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 230,62</b>	<b>258,46</b>	<b>96,17</b>	<b>872,44</b>	<b>3457,69</b>

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647  
PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04  
imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.